

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-465

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESKINA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2020-465

Bruges - Création d'un pont rail piéton/cyclable avenue d'Aquitaine - Convention de financement des travaux SNCF Réseau - Avenant n°1 - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un avenant n°1 au contrat de codéveloppement 2018-2020 de Bruges, il a été décidé de financer par substitution la création d'un passage souterrain sous la voie ferrée de ceinture du Médoc, avenue d'Aquitaine à Bruges, destiné aux piétons et deux-roues.

Par délibération n° 2019-568 du 27 septembre 2019, vous aviez autorisé Monsieur le Président à signer la convention de financement de la Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF) pour la réalisation de ce projet de pont-rail.

Cette convention, signée le 4 août 2020, estime le coût des travaux à 1 015 000 € Hors taxe (HT), frais de maîtrise d'ouvrage compris, aux conditions économiques de fin 2020. Auquel il convient d'ajouter à ce montant, le versement d'une soulte fixée à 12% du coût des travaux, soit 121 800 € HT, destinée à compenser les charges de maintenance ultérieure de l'ouvrage qui restera assurée par SNCF Réseau. Une dépense totale estimée à 1 136 800 € que Bordeaux Métropole, demandeur de ces aménagements, doit rembourser en intégralité à SNCF Réseau sous la forme d'une subvention, dont le calcul définitif est fixé en fonction du coût réel des travaux.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a lancé un appel d'offres pour retenir l'entreprise chargée de réaliser ces travaux. A l'issue de cette consultation, l'offre la mieux distante retenue implique une augmentation du coût de travaux qui passerait ainsi à 1 205 000 € HT. Par voie de conséquence, la soulte libératoire fixée à 12% du montant des travaux passerait à 144 600 € HT.

Ainsi la somme versée par Bordeaux Métropole à SNCF Réseau pour la présente opération passerait de 1 136 800 € HT à 1 349 600 € HT, soit une augmentation de 212 800 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales et son article L5217-2,

VU le contrat de codéveloppement de la ville de Bruges adopté par délibération du Conseil métropolitain du 27 avril 2018, modifié par délibération du 27 septembre 2019,

VU l'avenant n° 1 au contrat de codéveloppement de la ville de Bruges autorisé par délibération du Conseil métropolitain n° 2019-541 du 27 septembre 2019,

VU la délibération n° 2019-568 du 27 septembre 2019 autorisant la signature d'une convention de financement de SNCF Réseau,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de modifier, par avenant, la convention signée avec SNCF Réseau relative au financement des travaux de création d'un pont rail, avenue d'Aquitaine à Bruges, afin d'en porter le montant à 1 349 600 € HT,

DECIDE

Article 1 : de financer les travaux de création d'un passage souterrain sur la ligne de chemin de fer n°587 000 de Bonnaous à Beyerman au PK 14+100 pour un coût global évalué à 1 349 600 €. Cette dépense sera imputée dans le cadre du budget principal, au chapitre 204, article 2041722, fonction 844.

Article 2 : d'imputer la dépense concernant la soulte destinée à compenser les charges de maintenance ultérieure de l'ouvrage assurées par SNCF Réseau dans le cadre du budget principal sur l'exercice 2021, sous réserve de son adoption par l'assemblée délibérante, au chapitre 65, article 65888.

Article 3 : d'autoriser Monsieur la Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement, ci annexé, avec SNCF Réseau, maître d'ouvrage de ces travaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2020	la Vice-présidente,
	Madame Claude MELLIER